**Encore plus fort que la zone de rencontre : la zone limitée à 5 km/h !**

De passage à Paris (à pied) j'en ai profité pour aller voir ces fameuses berges de Seine face à l'île de la Cité.

Le fait est que leur piétonnisation et les multiples activités autour ("Paris-Plage") font plaisir à voir [photo LaurentG-zone5kmH-1], ce serait vraiment une honte de remettre des bagnoles à cet endroit. À noter même un atelier coopératif très sympa de réparation vélo, installé dans une ancienne voûte des égouts (!) [photo LaurentG-zone5kmH-2]

Je me suis juste pris à regretter qu'il n'y ait pas une belle piste cyclable, lieu idéal pour faire une autoroute à vélo (comme à Lyon pour la ViaRhona). Là il faut se glisser entre les piétons qui divaguent n'importe où (c'est leur droit), c'est peu pratique, alors qu'il y aurait bien la place pour organiser tout cela un peu mieux.

Malheureusement douche froide à la sortie, qui fait que la Ville de Paris a dégringolé d'au moins 20 points dans mon estime... : une escouade de la Police Municipale s'amusait à gauler systématiquement tous les cyclistes, leur demandant leur pièce d'identité ("Vous savez que c'est obligatoire d'en avoir une sinon ce sera "au poste" la prochaine fois" (!!) ), leur faisant au mieux un sermon de gamin ("vous roulez trop vite"), menaçant d'un PV à 90 €, le mettant même peut-être, y compris pour des cyclistes roulant bien tranquillement.

Tout ça car quelques affichettes très discrètes mettent "vitesse max 5 km/h" à cause de Paris-Plage [voir photo LaurentG-zone5kmH-4] > vous la voyez la limitation ? ). Vous vous doutez bien qu'une aussi délicate attention n'est pas destinée aux automobilistes ni aux motards...

"Modérer la vitesse en fonction de la fréquentation du site", voire même "mettre pied à terre sur demande" tel qu'est rédigé le réglement Paris-Plage (point 1 : voir photo [photo LaurentG-zone5kmH-3] on peut comprendre, c'est même logique selon l'affluence. Traduire cela par une affichette A3 limitant à 5 km/h en permanence, c'est déjà assez stupide. Y ajouter un quarteron de policiers pour distribuer les PV à partir de 6 km/h c'est vraiment du harcèlement gratuit ! C'est pas comme ça que Paris va devenir la capitale du vélo !!

Aux dernières nouvelles on ignore comment était réglé le cas des joggeurs ou des marathoniens, ou des trottinettistes...

Paris a réussi à faire encore "mieux" que Cagnes-sur-Mer qui a limité son bord de mer à 10 km/h (avec radars s'il vous plait !)

Gilles LAURENT